

**Commune de
BERNEVILLE**

Département du Pas-de-Calais
Arrondissement d'ARRAS
Canton d'Avesnes-le-Comte

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 24 NOVEMBRE 2020

Nombre

De conseillers
en exercice : 11
De présents : 10
De votants : 10

L'an deux mil vingt, le vingt-quatre novembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de BERNEVILLE s'est réuni dans la salle des fêtes, après convocation légale, sous la présidence de M. Julien BELLENGIER, Maire.

Etaient présents : M. BELLENGIER Julien, Maire,, BOUY Fabrice, DUBOIS Gaëlle, BUQUET Christian, DUBRULLE Perrine, KWASEBART Michel, LALY Olivier, PAYEN Odile, PIGACHE Romuald, SZYMANEK Sandra,

Absent : M. Jean-François ALLEGRO

Secrétaire : Mme Gaëlle DUBOIS

2020/54

OBJET :
**Validation du plan de
financement prévisionnel
pour les travaux de voirie
et demande de subvention
DETR**

Monsieur le Maire rappelle que notre commune souhaite procéder à un aménagement de sécurisation des rues d'Arras (RD67) et de Beaumetz (RD62).

Les travaux envisagés sont l'enfouissement des réseaux, le remplacement des bordures, la création de places de stationnement, la mise en œuvre d'espaces végétalisés, la sécurisation des abords de l'école et la création d'un cheminement piéton sur l'ensemble des deux rues.

Ces aménagements permettront de sécuriser la traversée piétonne du village, de requalifier les deux rues et de sécuriser les abords de l'école.

Monsieur le Maire présente les plans réalisés par le bureau d'études ainsi que le budget correspondant. Les possibilités de financement via des subventions et un prêt communal sont présentées et débattus.

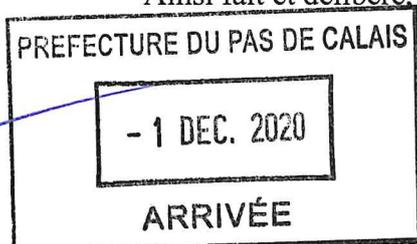
Le conseil municipal, vu l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

- d'approuver le projet de réaménagement de la rue d'Arras (RD67) et de Beaumetz (RD62) au regard des plans présentés et du projet de financement.
- De solliciter auprès de la Préfecture du Pas-de-Calais une subvention au titre de la DETR, DSIL ou Plan de relance.
- d'autoriser Monsieur le Maire à déposer les dossiers de subvention auprès des différents partenaires.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le **27 novembre 2020** et que la convocation du Conseil avait été faite le **17 novembre 2020**

Le Maire,
Julien BELLENGIER

Ainsi fait et délibéré, les jour, et an susdits.



Pour extrait conforme,

Le Maire

